

Les mangroves, un nouvel Eldorado ?

Marais mouvants des zones intertropicales connus pour leurs forêts de palétuviers, les mangroves sont désormais des objets de spéculation et de communication.



Mangrove, Parc national des Galápagos, Équateur.

Longtemps perçues par les Occidentaux comme des fanges boueuses, stériles et infestées de moustiques, les mangroves sont désormais considérées comme des écosystèmes riches et fragiles ; de plus en plus de sites sont ainsi protégés dans le cadre de conventions internationales, comme celle de Ramsar sur les zones humides.

Malgré ces avancées politiques, entre 1970 et 2000, un tiers de la surface des mangroves disparaît, en raison principalement de l'explosion du nombre de fermes à crevettes. Les chercheurs prennent alors conscience de la multitude des rôles ou services remplis par ces écosystèmes atypiques : ils atténuent l'érosion des côtes, protègent des typhons, purifient les eaux et constituent par ailleurs des zones de reproduction pour les poissons.

Les zones de mangrove sont en outre habitées par des populations qui vivent de leurs ressources, y pêchent, utilisent le bois de chauffe, extraient les tanins, vendent le sel, cueillent des huîtres ou font pousser du riz. Des civilisations entières y ont prospéré, reflet du potentiel de ces milieux certes mouvants, mais riches en ressources.

Or, ces usages traditionnels sont aujourd'hui menacés, non pas par le changement climatique mais par les réponses qu'y apporte la société. Sous couvert de compensation, de séquestration du carbone et de reforestation, des États concèdent au secteur privé des mangroves qui jusque-là étaient des biens communs. Des entreprises y plantent une seule espèce de palétuvier, celle qui pousse le plus vite, afin de pouvoir communiquer rapidement sur leurs actions et redorer leur image dans les médias.

Ainsi, au Sénégal, de vastes campagnes de plantation du palétuvier *Rhizophora*, conduites par une ONG sénégalaise et financées par des organismes internationaux publics et privés, ont été lancées à partir de 2006 en Casamance et de 2008 dans le Delta du Saloum. Les résultats sont mitigés, tant sur les superficies effectivement reboisées

... Des recherches récentes montrent l'évolution de la perception des mangroves à travers les âges et pointent les dérives actuelles ...



Chantier d'huîtres, Casamance, Sénégal.

que sur la capacité de ces milieux à séquestrer le carbone et à restaurer la biodiversité. Sans compter les effets pervers sur les femmes, qui ne peuvent plus récolter les huîtres sur les racines des palétuviers ou les coquillages sur les hauts fonds replantés.

Ces actions de reboisement se font ainsi au détriment des populations, qui n'ont plus accès aux zones encloses, et donc aux ressources qu'elles avaient l'habitude d'exploiter. Les chercheurs tirent la sonnette d'alarme et enjoignent les politiciens, comme les gestionnaires, à revoir leur copie afin que les marais à mangroves puissent se maintenir en zones côtières dans toute leur diversité et leur richesse.

PARTENAIRES

Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal

Can Tho University, Vietnam

National Museums of Kenya, Kenya

Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest (PRCM)

Instituto Superior d'Agronomia, Portugal



BIODIVERSITÉ AU SUD

Recherches
pour un monde durable

IRD Éditions
INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Marseille, 2020

Rédaction

Viviane Thivent/Les Transméduses

Coordination éditoriale

Corinne Lavagne

Conception maquette et mise en page

Charlotte Devanz

Sauf mention particulière, les photos de cet ouvrage
sont issues de la banque d'images Indigo (IRD)

Photo de couverture

Swim At The Lake - Henri Robert Brésil -

Avec l'aimable autorisation de www.naderhaitianart.com

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2020

ISBN papier : 978-2-7099-2850-2

ISBN PDF : 978-2-7099-2851-9